



Niederanven, le 22 janvier 2026

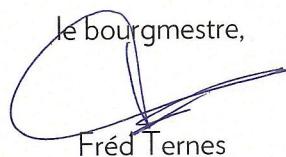
## AVIS AU PUBLIC

( 3A/2025/5055/166)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **SECO EXPERT S.A.** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à *l'exploitation d'un centre psycho-gériatrique pour personnes âgées et service d'activités de jour pour personnes en situation de handicap à Niederanven, 6, Routscheed pour le compte de la société CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 22 janvier 2026 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
  
Frédéric Ternes

le secrétaire,  
  
Bob Scholtes